CLAYTON TARDIS

Formulation fongicide sous forme de concentré émulsionnable destinée à la lutte contre les maladies des céréales

Nom homologue: CLAYTON TARDIS
A.M.M. : 2210349
Détenteur de l'A.M.M. : Clayton Plant Protection Ltd ; Bracetown Business Park, Clonee, Dublin 15, D15 YT2T
Type d'action Fongicide (FRAC C2, FRAC G1) Formulation Concentré Emulsionnable (EC)
Composition : Fluxapyroxad : 62,5 g/L (6,1 % p/p)
Metconazole : 45 g/L (4,4% p/p)

CLAYTON TARDIS

Attention

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.H351Susceptible de provoquer le cancer.

H351 Susceptible de provoquer le cancer H361d Susceptible de nuire au foetus.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

P201: Veiller à obtenir des instructions spéciales avant utilisation.
P260: Ne pas inhaler les brouillards et vapeurs.
P271: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P273: Éviter le rejet dans l'environnement.
P280: Porter des gants et vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/ du visage.
P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308+P313: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. P332+P313:
En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P337+P313: Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. P363:
Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P391: Recueillir le produit répandu.
P405: Garder sous clef.
P501: Faire éliminer le contenu/récipient dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux.
SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.
SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

Délai de rentrée : 48 heures

RESERVE A UN USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL :
Consulter ce livret avant toute utilisation.

EN CAS D'URGENCE Composer le 15, le 112 ou contacter le centre anti-poison le plus proche

Puis signaler vos symptômes au réseau Phyt'Attitude, N° Vert: 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe). Premiers soins détaillés à l'intérieur du livret. Fiche de Données de Sécurité disponible sur : www.quickfds.com.

Distribué par : www.claytonpp.com

Contenu : **1L** N° de lot et date de fabrication : voir emballage

CLAYTON

PREMIERS SOINS

S'éloigner de la zone dangereuse.

En cas de contact cutané : enlever tout vêtement souillé, rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet. En cas d'irritation ou éruption cutanée, consulter un spécialiste.

En cas de projection dans les yeux : rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau paupières ouvertes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un spécialiste.

En cas d'inhalation : en cas de trouble respiratoire, contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre anti-poison.

En cas d'ingestion : rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical. Contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre anti-poison.

Dans tous les cas, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, consulter un médecin et lui présenter l'étiquette et/ou la Fiche de Données de Sécurité.

En cas d'intoxication animale : contacter votre vétérinaire.

Informations principales sur le produit	
Cultures	Blés, Triticale, Epeautre, Orge, Seigle, Avoine
Dose maximum recommandée :	2 L par hectare
Nombre maximum d'pplication:	1 par an
Latest time of application:	BBCH 69

DESCRIPTIF DU PRODUIT

CLAYTON TARDIS associe 2 substances actives aux propriétés complémentaires, le fluxapyroxad, de la famille des SDHI et le metconazole de la famille des triazoles :

- Les deux substances actives possèdent des champs d'activité larges et complémentaires sur les principaux pathogènes des céréales.
- L'association de deux modes d'action différents renforce l'efficacité et réduit le risque d'apparition de résistance.

CLAYTON TARDIS est sélectif à tous les stades des céréales.

Tableau des usages

Culture	**Cible**	**Dose homologuée (L/ha)**	**Nombre max. d'appl.**	**Délai avant récolte (DAR)**	**ZNT aquatique**
Blé *(blé, triticale, épeautre)*	Septoriose(s), rouille(s) (brune et jaune), oïdium(s), piétinverse, fusarioses	2 L/ha	1	35 jours BBCH 69	5 mètres
Orge	Helminthosporiose et ramulariose, oïdium(s), rhynchosporiose, rouille(s) (naine, jaune), piétin verse				
Avoine	Rouille couronnée, oïdium(s), fusarioses				
Seigle	Rhynchosporiose, rouille(s) (brune), oïdium(s), fusarioses				

Limites maximales de résidus : se reporter aux LMR définies au niveau de l'Union Européenne, consultables à l'adresse: http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/public/ Les conditions d'utilisation de la préparation, compte tenu des bonnes pratiques agricoles critiques proposées pour chaque usage figurant dans la liste des usages autorisés, permettent de respecter les limites maximales de résidus.

CLAYTON

RECOMMANDATIONS D'EMPLOI

Céréales:
CLAYTON TARDIS s'utilise de la montaison à l'épiaison contre les maladies des céréales.
L'efficacité optimale du produit est observée lorsqu'il est appliqué en tout début d'attaque de maladies.
Sur épis, contre les fusarioses, traiter début floraison (premières étamines visibles).
La plage d'utilisation privilégiée est entre le stade dernière feuille et épiaison.

Conditions météorologiques
Traiter par temps calme pour éviter toute dérive de pulvérisation.
Ne pas traiter lors de fortes chaleurs.

Recommandations pour les mélanges
Les mélanges extemporanés doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur.

Préparation de la bouillie
Remplir à moitié la cuve avec de l'eau et mettre en marche l'agitation. Verser la quantité nécessaire de CLAYTON TARDIS dans la cuve du pulvérisateur. Remplir la cuve avec de l'eau au volume requis.
Maintenir l'agitation durant toute la durée de l'application.
Ne pas laisser la bouillie dans la cuve du pulvérisateur pendant de longues périodes (par exemple pendant le temps des repas).
En fonction de la densité de la culture, un volume de bouillie de 200 à 400 Litres est recommandé.

PREVENTION ET GESTION DE LA RESISTANCE
L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, Clayton Plant protection Ltd décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

BONNES PRATIQUES PHYTOSANITAIRES

Stockage du produit
Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées. Ne pas exposer le produit à des températures inférieures à 4°C.
Protection de l'opérateur et du travailleur
Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée.
Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

Pour la **protection de l'opérateur** porter
: *- Pendant le mélange/chargement :* -
Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
- Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m^2 ou plus avec traitement déperlant ;
- EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée ;
- Bottes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3 ; - Lunettes de sécurité conformes à la réglementation et selon la norme EN 166.
- *Pendant l'application :*

Si application avec tracteur avec cabine :
- Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage d'au moins 230 g/m^2 avec traitement déperlant ;

- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine ;
- Bottes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3. *Si application avec tracteur sans cabine :*
- Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage d'au moins 230 g/m^2 avec traitement déperlant ;
- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel ;
- Bottes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3 ; - Lunettes de sécurité conformes à la réglementation et selon la norme EN 166 ;
- *Pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation :*
- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
- Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m^2 ou plus avec traitement déperlant ;
- EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée ;
- Bottes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3 ; - Lunettes de sécurité conformes à la réglementation et selon la norme EN 166.

Pour la **protection du travailleur**, en cas de rentrée précoce après traitement, porter :
- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
- Combinaison de travail polyester 65%/coton 35% avec un grammage d'au moins 230 g/m^2 avec traitement déperlant.

La combinaison de travail en coton/polyester 35%/65%, avec un grammage de 230 g/m^2 ou plus avec traitement déperlant, préconisée pour la protection de l'opérateur ou du travailleur peut être éventuellement remplacée par tout autre EPI vestimentaire de niveau C1, conforme à la norme NF EN ISO 27065.

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

Nettoyage du pulvérisateur et gestion des fonds de cuve
À la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

Elimination du produit, de l'emballage Réemploi de l'emballage interdit.

Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon à l'eau claire (rinçage manuel à 3 reprises en agitant le bidon rempli au 1/3 ou rinçage mécanique d'une durée minimale de 30 secondes) en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou à un autre service de collecte spécifique.
Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Interroger votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou faites appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux.

AVERTISSEMENT

Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite.
Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...

Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les autorités compétentes françaises. Pour les denrées issues de cultures protégées avec cette spécialité et destinées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

CLAYTON